

REGLEMENT DU CONCOURS ACADEMIQUE 2023-2024
POUR LES PERSONNELS
« LGBTphobies *au travail* : une affiche pour dire STOP ! »



La mission académique égalité professionnelle femmes-hommes et diversité est chargée, sous l'autorité de la direction des relations et des ressources humaines, d'impulser la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Par l'organisation de ce premier concours « LGBTphobies *au travail* : une affiche pour dire STOP ! » à destination des personnels, l'académie de Créteil s'inscrit pleinement dans l'engagement du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de prévenir les discriminations et les violences à caractère homophobe et transphobe.

Article 1 : Objet du concours

Le concours « LGBTphobies *au travail* : une affiche pour dire STOP ! » consiste en la **conception d'affiches visant à prévenir, dénoncer ou lutter contre les violences faites aux personnes LGBT+ dans le milieu professionnel.**

Cette action vise à informer et sensibiliser les personnels à l'occasion, notamment, de la journée internationale de la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie qui a lieu chaque année le 17 mai.

Article 2 : Modalités de participation au concours

Le concours est ouvert à **tous les personnels de l'académie de Créteil** : personnels pédagogiques (enseignantes et enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, corps d'inspection et de direction, conseillères et conseillers techniques...) et personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, qu'elles et ils exercent en école, en établissement du 2nd degré ou du supérieur, en circonscription ou districts, dans les services départementaux de l'éducation nationale ou au rectorat.

La participation peut être **individuelle ou en équipe.**

Les affiches devront être adressées par courrier électronique en PDF haute définition à l'adresse suivante :

mission-egalite-diversite@ac-creteil.fr

Le fichier PDF devra porter le nom du titre de l'affiche.

Les informations suivantes devront figurer dans le courriel :

- Objet du mail : CONCOURS AFFICHE 17 MAI
- Corps du mail :
 - Titre de l'affiche
 - Prénom / Nom / Fonction / Lieu d'exercice de chaque personne ayant participé à la réalisation de l'affiche

Afin d'assurer une qualité d'impression satisfaisante des affiches primées, il est demandé dans la mesure du possible, de réaliser les affiches au format A3, résolution 300dpi, mode colorimétrique CMJN.

Article 3 : Calendrier du concours

Les affiches doivent être transmises **au plus tard le vendredi 31 mai 2024.**

Le jury aura lieu la semaine du 10 au 14 juin 2024.

L'information aux lauréates et lauréats leur parviendra la semaine du 17 au 21 juin 2024 par courriel.



Article 4 : Caractéristiques des affiches et respect de la propriété intellectuelle

L'affiche doit comporter un slogan, une image et éventuellement un court texte. Sa finalité peut être d'informer, de transmettre une idée, d'interpeller, de questionner, de s'indigner, de dénoncer des pratiques, de responsabiliser, de développer la prise de conscience, etc. Elle doit être claire dans le message transmis et permettre, par une démarche active et la diffusion d'un message, de faire connaître aux personnels les causes, les mécanismes et les conséquences des LGBTphobies au travail. La taille de l'affiche est libre. Celle-ci est réalisée, au choix, selon divers procédés : dessin, peinture, collage, logiciel d'application, procédés mixtes, etc. Le texte de l'affiche peut être écrit en français et/ou dans une langue étrangère avec traduction indispensable.

Selon la loi sur les droits d'auteurs et d'autrices, veillez à créditer et à citer la source de l'image utilisée si celle-ci n'est pas libre de droits. Par leur participation au présent concours, les personnels s'engagent à ce que l'affiche proposée soit une création originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Article 5 : Jury

Le jury est composé de personnels de l'éducation nationale et partenaires. Il évalue les affiches et sélectionne celles qui seront primées.

Article 6 : Valorisation des affiches

La mission académique égalité professionnelle femmes-hommes et diversité s'engage à ce que les affiches soient exclusivement valorisées à des fins d'information et de communication sur le thème de la prévention des LGBTphobies, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Article 7 : Ressources utiles

Les ressources ci-dessous pourront être utiles pour une bonne compréhension des mécanismes en œuvre dans les LGBTphobies, en particulier au travail.

Ressources gouvernementales :

- ✓ Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) : [site internet](#), en particulier :
 - Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-lgbt+ (2023-2026)
 - [Ressources](#) de la DILCRAH
- ✓ [Défenseur des droits](#)

Ressources du ministère de la transformation et de la fonction publiques : [Inclusion des agentes et agents LGBT+](#)

Ressources associatives :

- ✓ [L'Autre Cercle](#) : [baromètre LGBT+ au travail](#)
- ✓ [SOS homophobie](#) : [rapport sur les LGBTphobies](#)

Pour l'envoi électronique des affiches : privilégier le service de transfert de fichier volumineux FileSender, disponible sur l'externet académique Arena, en suivant les étapes ci-dessous :

- 1) S'identifier sur le site <https://externet.ac-creteil.fr/>
- 2) Dans le menu de gauche, sélectionner « Intranet, référentiels et outils » puis « Transfert de fichiers volumineux »
- 3) Déposer votre affiche et copier le lien de téléchargement avant de l'envoyer par courriel à mission-egalite-diversite@ac-creteil.fr